T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.web@coe.int

Ref. CG-PR 43 (2015)

Le Congrès adopte des lignes directrices sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local

Strasbourg, 20.10.2015 – Prévention et réinsertion des personnes radicalisées sont les deux axes sur lesquels reposent les « Lignes directrices sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local » adoptées par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux lors de sa 29ème Session, à Strasbourg, France, le 20 octobre 2015. Présentée par le rapporteur Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC), la résolution rappelle qu'il est essentiel, pour le respect des droits de l'homme, d'aborder la question de la sûreté et de la sécurité des citoyens de manière équilibrée, en évaluant la nécessité et la proportionnalité de chaque action.

« Face à la radicalisation et à l'extrémisme violent, les réponses répressives ne suffisent pas. Afin de lutter contre ces phénomènes, il est indispensable d'agir de manière préventive. Ce domaine d'action est celui des collectivités locales par excellence», a souligné le rapporteur.

La lutte contre la radicalisation passe aussi par une bonne information du public à travers un discours de cohésion, la formation des acteurs de terrain et l'éducation, au sein de la famille et de l'école, dans le respect de la diversité culturelle et des droits de l'homme. Le texte adopté appelle, en particulier, les villes et les régions européennes à concevoir des stratégies locales interinstitutionnelles associant des partenaires locaux. Il est également nécessaire que les pouvoirs locaux et régionaux associent la société civile et soutiennent les programmes de déradicalisation en allouant les fonds nécessaires aux ONG pertinentes, à travers une ligne budgétaire ordinaire dotée d'un financement stable et durable.

Dans ce contexte, le Congrès a lancé une initiative « Vers une Alliance des villes et des régions européennes face à l'extrêmisme violent » qui constituera une plate-forme d'échange politique et technique. La première manifestation de cette activité, menée conjointement avec le Forum européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), sera la Conférence des autorités locales sur la prévention de la radicalisation menant à l'extrêmisme violent, organisée avec les maires de Aarhus et de Rotterdam, qui se tiendra le 18 novembre 2015 à Aarhus, Danemark.

<u>Dossier 29^{ème} Session</u> Retransmission en direct, vidéos et photos

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 324 membres titulaires et 324 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)